



ROBIN DES BOIS

Assemblée Générale du 23 février 2019

L'Assemblée Générale de Robin des Bois s'est tenue le samedi 23 février 2019 au siège social de l'association au 14 rue de l'Atlas à Paris après invitation de l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation conformément aux statuts. Le courrier d'invitation rappelait que chaque adhérent peut poser des questions ou donner des avis à l'occasion de l'Assemblée Générale soit physiquement pendant la réunion, soit par écrit avant la réunion.

Les rapports moral et financier 2018 ainsi que le prévisionnel 2019 ont été présentés. La liste des publications réalisées en 2018 est en annexe I.

Rapport d'Activités 2018

1- Trafic d'espèces menacées d'extinction et bien-être animal

Bulletin « A la Trace »/ « On the Trail »

Quatre numéros du bulletin d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande d'animaux « A la Trace » ont été réalisés et diffusés en 2018. Tous ces bulletins ont également été publiés dans la version anglaise « On the Trail ».

- A la Trace n°19, publié le 26 février 2018, 770 événements du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, 134 pages.
- A la Trace n°20, publié le 21 mai 2018, 792 événements du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, 134 pages.
- A la Trace n°21, publié le 31 juillet 2018, 792 événements du 1^{er} avril au 30 juin 2018, 124 pages.
- A la Trace n°22, publié le 29 novembre 2018, 828 événements du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, 127 pages.

En 2018, ces bulletins ont été réalisés avec le soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot (28.800 €), de la Fondation Franz Weber (20.000 €) et du Ministère de l'Écologie (25.000 €). Ces contributions sont substantielles voire indispensables mais elles sont loin de recouvrir l'ensemble des coûts de ce trimestriel qui induit une observation quotidienne de la presse mondiale et des sites institutionnels.

Les traductions ont été effectuées bénévolement par des stagiaires américaines et des compétences diverses dont celles d'une membre du Conseil d'Administration de Robin des Bois. Le groupe Séché Environnement a financé une partie de la traduction du n°20 par un cabinet professionnel.

Le 10 octobre 2018, les destinataires de « A la Trace », soit 2500 parties prenantes, ont été sollicités par mail afin d'apprécier l'utilité de ce bulletin et de connaître les éventuels postes d'amélioration. 48 destinataires ont pris le temps et la liberté de répondre. Ils ont tous exprimé de l'intérêt ou même de l'enthousiasme pour « A la Trace ». Les réponses de l'US Fish and Wildlife Service, des douanes françaises et slovaques, de

bureaux CITES et d'universitaires d'Afrique australe et de gens de terrain comme les gestionnaires du Parc national des Virunga ont été particulièrement encourageantes. Conscientes de la difficulté à préparer et à publier ces bulletins, plusieurs correspondants nous ont fermement incité à continuer dans cette voie. Des ONG importantes voire institutionnelles ont aussi envoyé des commentaires favorables. Pour ce qui concerne la France et les ONG, nous notons le retour positif substantiel de la part de la fondation Hulot et de l'UICN.

Toutefois, en se référant à cette seule sollicitation, il y a des progrès à faire en Amérique centrale et du sud d'où une seule réponse nous est parvenue. Sur ce sujet, le progrès déterminant serait de faire une version en espagnol (voire en portugais) mais nous n'en sommes pas là. Il convient aussi d'affiner et d'enrichir la liste des destinataires.

La suggestion principale qui ressort des réponses est de faire en introduction de chaque chapitre un résumé et une synthèse des événements. Les questions de l'index et de la disponibilité immédiate des sources sont aussi mentionnées. Nous étudions la manière de prendre en compte ces suggestions.

Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction -CITES

Le corpus de « A la Trace » permet à Robin des Bois d'avoir une connaissance constamment à jour du braconnage et des trafics d'espèces menacées et ainsi de contribuer à l'élaboration de mesures de protection efficaces au niveau international. Trois propositions d'inscription aux Annexes de la CITES présentées par des États dans le cadre de la prochaine réunion plénière prévue en mai-juin au Sri Lanka s'appuient expressément sur « A la Trace » : proposition de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, des Philippines et de l'Union européenne d'inscrire le gecko tokay en Annexe II (commerce contrôlé), proposition du Bangladesh, de l'Inde, du Sénégal et du Sri Lanka de transférer de l'Annexe II à l'Annexe I la tortue étoilée de l'Inde, proposition des États-Unis d'Amérique et du Sri Lanka d'inscrire en Annexe II des araignées ornementales.

Lors d'un rendez-vous le 2 mai 2018 avec Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, Robin des Bois a recommandé que des actions diplomatiques en faveur de la réinscription de tous les éléphants en Annexe I de la CITES, que l'élaboration de propositions d'inscription en Annexe I ou II des concombres de mer et des grenouilles soient considérées comme une priorité. Ces suggestions ont été accueillies avec intérêt notamment en ce qui concerne les éléphants. Sur le sujet des grenouilles, le ministre était plus réservé. Lors de cette réunion, l'arrêté delphinarium attaqué par les industriels a également été défendu. Ces dossiers ont aussi fait l'objet d'une réunion spéciale avec la conseillère biodiversité du ministre la semaine suivante.

Robin des Bois a réalisé une étude sur le marché des parties de girafe en France (crânes, os ...) et a contribué avec d'autres ONG membres de SSN -Species Survival Network- à la rédaction d'une proposition d'inscription des girafes en Annexe II ainsi qu'à sa traduction en français.

Robin des Bois a transmis des commentaires et suggestions à la première version de la proposition de réinscription de toutes les populations d'éléphants en Annexe I de la CITES qui sera certainement présentée au Sri Lanka par des pays membres de la Coalition pour l'Éléphant d'Afrique.

Nutella et orangs-outans

Le 25 mai 2018, une équipe de Robin des Bois a procédé à la distribution d'une lettre ouverte « Vous aussi, venez au secours des orangs-outans » aux collaborateurs de l'usine Nutella à Villers-Ecalles en Seine-Maritime. Les cinq personnes de Robin des Bois y ont reçu un bon accueil, à l'exception d'une petite dizaine de salariés. Cette action a été l'occasion d'échanges avec des syndicalistes conscients des risques pour la biodiversité de l'extension des plantations et préoccupés par l'exploitation des enfants dans certaines plantations. Elle a été suivie d'un rendez-vous au siège social de Ferrero le 13 juin 2018 à Mont Saint Aignan. Ferrero est sur la défensive, a répété à plusieurs reprises au cours de cette réunion que le boycott n'était pas la solution. Ses trois représentants ont martelé que leur huile de palme à eux est durable et certifiée comme

telle. Ils ont convenu que de parler d'huile de palme « Zéro déforestation » n'était pas tout à fait correct et que « zéro nouvelle déforestation » est plus adaptée. En ce qui concerne les orangs-outans, il n'y en aurait déjà plus dans les zones où Ferrero s'approvisionne...

Un tweet a été publié le 22 février 2019 : « la production de la plus grosse usine de Nutella en Europe à Villers-Écalles (Normandie) est suspendue pour défaut de qualité. Est-ce que des poils d'orang-outans ont été retrouvés dans un pot ? ».

Bien-être animal

Le 5 novembre 2018, à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, a été mise en ligne sur le site de Robin des Bois une galerie de photos et de portrait d'animaux utilisés par les belligérants ou tués et gazés par les engins de guerre.

Fin novembre 2018 a été publié un document complet sur les conditions déplorables du transport maritime de bétail à partir du port de Sète.

Deux autres points de vue de Robin des Bois sur la biodiversité ont été publiés :

- « La fauche des anguilles » concernant des quotas de captures considérés comme trop importants accordés par le ministère de l'Écologie.
- « Le Japon pirate » concernant la sortie du Japon de la Commission Baleinière Internationale et les différents risques que cette initiative fait porter sur l'avenir des baleines.

Actions en justice

L'instruction concernant le trafic international de 212 kg d'ivoire (constitution de partie civile en octobre 2016) est toujours en cours.

Il en est de même pour le braconnage d'un rhinocéros au zoo de Thoiry en mars 2017.

La plainte de Robin des Bois pour maltraitance de manchots à Saint-Tropez a été classée sans suite ; des manchots du Cap avaient été jetés dans une piscine lors d'une soirée privée.

La plainte pour mutilation d'un marsouin dont le corps a été retrouvé échoué près de Caen a elle aussi été classée sans suite. Une centaine de marsouins sont retrouvés échoués chaque année en Baie de Seine.

Robin des Bois a multiplié les actions en justice au sujet d'actes de braconnages et de trafics de civelles, alevins des anguilles, dites pibales dans le sud-ouest de la France.

- 3000 € ont été recouvrés dans l'affaire civelles Trichet - Lecou - Derouineau, Tribunal Correctionnel de Nantes (plainte déposée en 2016).
- Six prévenus ont été condamnés en septembre 2018 à verser au total 2300 € à Robin des Bois (800€ pour le préjudice moral, 800€ pour le préjudice écologique et 700 € de frais de procédure).
- En décembre 2018 s'est tenu le procès de 8 prévenus pour braconnage de civelles et contrebande en bande organisée, fraude fiscale et blanchiment. Ils ont tous été jugés coupables et condamnés pour certains à des peines de prison ferme aménageables. Les peines complémentaires concernent des interdictions d'exercice de la pêche professionnelle et du commerce de civelles pendant 5 ans. En février 2019, ils ont été condamnés à verser à Robin des Bois un total de 40.000 euros pour le préjudice écologique et 5000 euros pour le préjudice moral. Ils ont tous fait appel.
- Robin des Bois s'est constitué partie civile dans un autre dossier de trafic illégal de civelles en bande organisée. Le réseau a été démantelé en Vendée en avril 2018.
- Braconnage de civelles à Bergerac : le notable plaideait coupable et nous sommes en attente du jugement.

2- Démolition des navires

En 2018, Robin des Bois a publié quatre numéros de « A la Casse » en français et en anglais (« Shipbreaking ») :

- A la Casse n° 50, publié le 15 février 2018, navires partis à la casse du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, 99 pages.
- A la Casse n° 51, publié le 17 mai 2018, navires partis à la casse du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, 91 pages.
- A la Casse n°52, publié le 31 juillet 2018, navires partis à la casse du 1^{er} avril au 30 juin 2018, 83 pages.
- A la Casse n°53, publié le 2 novembre 2018, navires partis à la casse du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, 37 pages.

En 2018, « A la Casse » a été cofinancé à hauteur de 10.000 € par le Ministère de l'Écologie.

Dans le domaine de la démolition des navires, cinq communiqués ont été publiés sur l'insuffisance des contrôles dans les ports, les risques d'exportation pour démolition de paquebots et de cargos en ruine et l'immersion de navires en fin de vie.

Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart ont été invités à faire deux présentations à Abidjan dans le cadre d'un séminaire sur les navires abandonnés et les épaves maritimes du 27 au 29 mars 2018. Les présentations et contributions de Robin des Bois ont été très appréciées par les participants venus du Gabon, du Togo, de Mauritanie, d'Ouganda, de l'île Maurice, de la République du Congo. Le séminaire a été présenté dans « A la Casse ».

Robin des Bois est invité à un colloque sur la démolition des navires à Hong Kong « TradeWinds Ship Recycling Forum », début mars 2019, auquel participera Christine Bossard.

3- Sécurité maritime

La course au gigantisme des porte-conteneurs et des navires de croisière est, à chaque fois que cela est possible, dénoncée par Robin des Bois dans des instances de concertation internationale, nationale, régionale et auprès des médias. Les pertes de conteneurs en mer ont été l'un des sujets abordés lors d'une réunion avec le ministre en charge de l'écologie et un de ses conseillers auxquels a été transmis l'ordonnance de non-lieu signifiée à Robin des Bois dans l'affaire de la perte de 517 conteneurs par le *Svendborg Maersk* en 2014 au large de l'île d'Ouessant et de l'île de Sein.

Suite aux communiqués cinglants de Robin des Bois concernant les croisières dites « expéditions » polaires, le directeur des croisières polaires est venu présenter la démarche de Ponant le 19 septembre 2018 dans les bureaux de l'association. Ponant dit faire de la « communication engageante » auprès de ses clients afin qu'ils respectent l'environnement et les populations locales lors des escales. L'achat d'ivoire de narval ou de morse est théoriquement interdit aux croisiéristes mais l'encadrement Ponant n'est pas présent lors de toutes les visites à terre. Ponant est revenu sur les circonstances qui ont conduit deux navires à rebrousser chemin alors qu'ils tentaient la traversée par le passage du Nord-Ouest. Le directeur des croisières polaires convient que les voyages en Arctique et en Antarctique présentent un risque pour l'environnement et s'inquiète lui-même de la multiplication des croisières polaires. Il estime qu'une centaine de navires pour touristes navigueront en Arctique en 2022. Les précédents accidents et les enjeux de propulsion au Gaz Naturel Liquéfié ont été évoqués. Robin des Bois n'a pas été rassuré sur l'efficacité des exercices de sauvetage en milieu polaire. Comme cela avait été pressenti et exprimé en début de réunion, Ponant n'a pas réussi à convaincre Robin des Bois ni l'inverse mais tout du moins des échanges pourront se poursuivre entre les deux parties.

Trois communiqués ont été publiés sur le naufrage d'un cargo après une collision avec un chalutier belge en mer de la Manche.

Un communiqué a été publié à l'occasion du procès du commandant du *TK Bremen* qui s'est échoué en décembre 2011 dans la baie de Lorient. Bien que présent parmi les plaignants, l'association Robin des Bois ne s'est pas présentée à la barre du tribunal de Brest en signe de protestation contre la seule inculpation du commandant du navire. L'association estime que la capitainerie du port de Lorient a aussi eu un rôle dans cet épisode.

Dans l'affaire du naufrage des deux remorqueurs Maersk en décembre 2016, Robin des Bois a demandé la réouverture du dossier au regard des nouveaux éléments et notamment du rapport de l'autorité maritime danoise (l'amateur est danois) et s'est vu opposer un refus.

4- Pollutions marines par hydrocarbures

Dans l'affaire du dégazage du *Thisseas*, la Cour d'appel de Rennes a prononcé l'extinction de l'action publique engagée contre l'armateur grec et le capitaine ukrainien. Le motif invoqué est le prétendu paiement de 140.000€ d'amende déjà effectué au Liberia, État du pavillon (principe *Non bis in idem* selon lequel on ne peut pas être jugé deux fois pour les mêmes faits). Le nouvel avocat de la partie adverse a envoyé mémoires et pièces justificatives la veille au soir du procès. Ces éléments devront, malgré le prononcé de ce jugement, être examinés de près car leur véracité est mise en doute par Robin des Bois. Le parquet a fait appel.

L'association a publié un communiqué sur l'échouage d'un minéralier dans l'archipel des Tuamotu, Polynésie Française, et a par la suite suivi l'évolution favorable de l'affaire, et cinq communiqués sur la collision du car-ferry tunisien *Ulysse* et du porte-conteneurs *CSL Virginia* au large du Cap Corse. Une plainte concernant la marée noire perlée qui s'est étendue à la suite de cette collision du Var aux Pyrénées-Atlantiques est en cours de rédaction.

Un inventaire consolidé et une cartographie interactive des sites d'entreposage de déchets de la marée de *l'Amoco Cadiz* ont été mis à disposition du public et des élus sur le site internet de l'association à l'occasion de la 40^{ème} commémoration du naufrage.

5- Industrialisation de la mer

Conformément à sa position initiale (cf. précédents rapports d'activités), et en marge de l'ensemble des ONG françaises, Robin des Bois a publié un communiqué exprimant son opposition pour des raisons environnementales et de sécurité maritime à la série de mégaprojets éoliens offshore sur la façade atlantique et exprimé des doutes sur la faisabilité économique et technique de ces projets.

6- Risques industriels

L'association s'est exprimée au sein du CSPRT (cf. plus loin) et sur la place publique contre des ordonnances restreignant au-delà du nécessaire la diffusion d'informations sur les activités et les risques pour les populations des usines mettant en œuvre des matières dangereuses et de ce fait assujetties aux directives dites Seveso et à une obligation d'information. Ces ordonnances sont prises au nom de la lutte anti-terroriste.

7- Vestiges de guerre

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918, Robin des Bois a publié un inventaire des munitions abandonnées ou volontairement enfouies dans les sols, sous-sols et cours d'eau et mises au jour par des travaux publics ou privés ou par des découvertes fortuites dans les Hauts-de-France, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Île-de-France, soit un total de 603 découvertes entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 avril 2018. Ces inventaires français ont été jumelés avec des inventaires analogues à Berlin et dans les länder du Brandebourg et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (678 découvertes sur la même période).

Ce travail de recherche et de synthèse des archives de la presse française et allemande incluant des munitions de la guerre de 1939-1945 démontre que le repérage, l'extraction et la neutralisation des engins de guerre encore actifs ne constitue pas une priorité pour les ex-États belligérants et pour l'Union Européenne.

8- Déchets

Déchets post-catastrophes

En consortium avec plusieurs universités (Paris-Est Marne-la-Vallée, Le Mans, Avignon et Mons) et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Robin des Bois a remporté un appel à projets de l'Agence Nationale de Recherche sur les Déchets post ouragans dans les Caraïbes. Robin des Bois est chargé principalement de réaliser deux missions de terrain sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour collecter des données quantitatives, qualitatives et évolutives sur la production de déchets post-ouragans et l'organisation opérationnelle des filières de collecte et de traitement. L'aide attribuée par l'ANR est de 33.140 € sur 3 ans (soit 50% des dépenses). La première collecte des retours d'expérience à Saint-Martin et Saint-Barthélemy a été réalisée du 22 mai au 3 juin 2018. Le premier rapport « Les déchets de l'ouragan Irma » a été publié en octobre 2018.

Robin des Bois a effectué une présentation sur l'enjeu déchets post-catastrophe lors des journées des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations à destinations des agents des collectivités et a participé au Groupe de Travail déchets post catastrophe de la région Ile-de-France.

L'association a également communiqué sur l'organisation de la collecte et du traitement des déchets d'inondation à Paris à l'occasion de la crue de janvier 2018 et a rediffusé les guides publiés en 2013 à ce sujet.

Anciennes décharges

L'inventaire et la hiérarchisation des anciennes décharges situées en bord des fleuves, des cours d'eau et sur le cordon littoral restent une priorité pour Robin des Bois. Dans la continuité du rapport « Que sont-elles devenues ? » réalisé en 2016, un communiqué concernant la décharge de Dollemard et les autres décharges littorales normandes a été publié en mai 2018 avec un reportage photos.

Robin des Bois a proposé son concours au cabinet du ministre pour la finalisation de l'inventaire national et la réalisation d'une hiérarchisation des sites afin que les plus problématiques, c'est-à-dire ceux qui relarguent des déchets solides dans les cours d'eau et en mer notamment lors d'inondation et de tempêtes, soient résorbés ou mis en sécurité.

Déchets dans l'eau

En plus de sa campagne sur les anciennes décharges et les décharges sauvages, Robin des Bois continue à informer des organisateurs de lâchers de ballons afin qu'ils renoncent à cette pratique source de déchets dans les milieux aquatiques et responsable de mortalité en particulier chez les oiseaux marins. Dans le prolongement, l'association a réalisé un communiqué contre les « Duck Race », des lâchers de milliers de

canards en plastique dans les rivières au moment de festivités diverses. Il a provoqué beaucoup de réactions de soutien.

Robin des Bois a été invité à participer au Comité France Océan installé lundi 10 décembre 2018 par le nouveau ministre, François de Rugy, en présence du Secrétaire général de la mer. Le groupe de travail du CFO consacré aux déchets en milieu aquatique a pris comme base de travail le plan coordonné de réduction des macrodéchets du Grenelle 2009 qui avait été rédigé par Robin des Bois en concertation avec des acteurs institutionnels, économiques et ONG.

Retraits du marché

Dans la continuation de ses actions visant à garantir l'élimination irréversible des produits alimentaires contaminés et notamment des œufs contaminés au Fipronil (2017), Robin des Bois a par communiqué et courrier au ministère de l'Agriculture en date du 15 janvier 2018 réclamé la destruction des déchets de Lactalis contaminés par des salmonelles. Une note de service du 29 janvier, d'application immédiate, du ministère de l'Agriculture à tous les détenteurs de boîtes de lait contaminé (particuliers, grande distribution, commerces de proximité, pharmacies, crèches...) rappelle que la voie préférentielle d'élimination de ces déchets est l'incinération. Cette clarification va dans le sens des différentes interventions de Robin des Bois qui est également intervenu directement auprès du groupe Lactalis afin que, sur son site internet, les consignes aux détenteurs soient modifiées, ce qui a été fait.

Traverses

La campagne traverses et autres bois traités à la créosote est une action prioritaire et continue de Robin des Bois depuis 2003.

L'arrêté signé le 18 décembre 2018 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère du Travail entrera en application en avril 2019. La réutilisation, le recyclage, la valorisation - hormis la valorisation énergétique- de déchets de bois traités à la créosote seront dès lors enfin interdits.

Déchets spatiaux

Robin des Bois a eu communication du courrier de l'Ambassadeur de France à la présidence ivoirienne l'informant du plongeon dans les eaux économiques ivoiriennes du premier étage de la fusée Ariane 5 lancée depuis Kourou en Guyane, de l'autre côté de l'Atlantique. Un communiqué a été publié avec une cartographie le 11 septembre 2018. Le lancement est prévu le 25 septembre. Il semble que cette pratique d'immersion du lanceur de la fusée Ariane soit habituelle ; une centaine de lancements ont déjà été effectués.

Pneus

Robin des Bois, en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a saisi l'agence sur les risques sanitaires et environnementaux des terrains de sport et aires de jeux contenant en sous-couche de remplissage ou d'amortissement des broyats de pneus usagés. Le relevé de l'audition de Jacky Bonnemains par l'ANSES a été mis en ligne sur le site de l'association¹. La saisine a abouti à un avis mitigé. Le représentant de Robin des Bois s'est attaché dans les médias à souligner les incertitudes de cet avis et a appelé les parents à la vigilance. Le communiqué Sauve qui pneu ! du 18 septembre 2018 transmet les recommandations faites aux usagers de ces terrains de sport et aires de jeux par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et les autorités sanitaires aux États-Unis d'Amérique. Cet enjeu a fait l'objet d'une question écrite d'une députée ; la réponse du ministère des solidarités émise le 5 février 2019 indique qu'en l'état le risque pour la santé des sportifs et enfants est négligeable mais qu'un groupe de travail doit compléter le niveau de connaissances et rendre ses conclusions avant septembre 2019. Parallèlement, une proposition de loi visant à la présentation par le gouvernement d'un rapport au parlement sur « la mise en œuvre des

¹ <http://www.robindesbois.org/wp-content/uploads/gazon-synthetique-audition-ANSES.pdf>

préconisations relatives aux éventuels risques liés à l'emploi de matériaux issus de la valorisation de pneumatiques usagés dans les terrains de sport synthétiques, et usages similaires » a été déposée. Robin des Bois a été entendu à ce sujet par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du sénat en novembre. La procédure législative est toujours en cours.

Sortie de statut de déchets

Sous cette dénomination abstraite se cache un tour de passe-passe qui permet à des déchets comme des déchets de pneus, des boues rouges ou des terres polluées, de ne plus être juridiquement qualifiés de déchets. Dans un premier temps, la Commission consultative sur la sortie du statut de déchets a été dissoute sans formalité ; elle avait pour mission d'examiner les conditions techniques et contractuelles dans lesquelles des flux particuliers de déchets pouvaient prétendre au statut de produits après un traitement phasé, calibré, surveillé par les services de l'État et exclusivement mis en œuvre dans des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ou encadrées par la législation Eau. Dans un deuxième temps, des textes facilitant ce blanchiment de déchets sont présentés par le gouvernement au nom de la simplification. Robin des Bois a réagi et alerte sur les risques sanitaires et environnementaux en Europe et dans le monde de cette tendance à l'économie circulaire à tout prix. Deux communiqués aux titres explicites ont été publiés « Déchets : les scandales ont de l'avenir » en novembre 2018 et « La déchéance des déchets » en décembre 2018.

9- Sites Pollués

Robin des Bois a entrepris depuis mai 2016 de rassembler tous les diagnostics réalisés sous la responsabilité du ministère de l'Ecologie concernant les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, les centres médico-sociaux bâtis sur des sols pollués ou à proximité immédiate de sols pollués. En septembre 2017, l'association a publié un premier dossier « Votre école est-elle toxique ? » pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Hauts-de-France. En novembre 2017, le dossier a été complété avec l'Île de France et Paris intra-muros (cf. rapport d'activité de 2017).

Le dossier national « Votre école est-elle toxique ? » a été publié en janvier 2018 puis mis à jour en juin 2018. Suite à ces publications et à la diffusion coordonnée d'une émission télévisuelle grand public en janvier 2018, Robin des Bois a reçu plus d'une centaine de demandes d'informations complémentaires y compris de parents d'élèves, de directeurs d'établissements ou de voisins. Les réponses se sont attachées à être factuelles. La campagne connaît des développements sur Marseille où des parents demandent la fermeture de l'école maternelle des Aygalades. Une réunion de travail s'est tenue sur ce sujet avec la CFDT enseignants.

La page internet dédiée a été mise à jour au fur-et-à-mesure de la réception de nouveaux diagnostics. Une rencontre a eu lieu avec des représentants du SGEN (Syndicat Général de l'Éducation Nationale) le 6 mars et le 4 avril avec la directrice de cabinet, le directeur adjoint de cabinet et la cheffe de cabinet de l'adjointe à la maire de Paris chargée de l'environnement. Lors de ces échanges, Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart ont demandé la prolongation de la campagne de diagnostics dans les collèges et lycées parisiens.

Concernant la plainte pour le dégazage d'un avion Air France au dessus de la forêt de Fontainebleau, Robin des Bois a obtenu copie du dossier ; le délit de pollution n'a même pas été étudié par les enquêteurs et il n'y a aucun espoir que ce soit un jour le cas.

Robin des Bois a également été amené à réagir par courriers ou communiqués sur des projets de reconversion ou des travaux en cours sur des sites industriels pollués.

10- Risques naturels

Robin des Bois s'est associée aux recours de l'association Agir pour la protection des Bords de Marne dans le Pays de Meaux et sa région (APBMA) contre des travaux de cabanisation et de remblaiement sur les bords de Marne à Nanteuil-les-Meaux. Le Tribunal de Grande Instance de Meaux a en octobre 2018 ordonné pour une première parcelle la cessation des travaux, la démolition de toutes les constructions illégales sur 328 m², le paiement aux associations de 800 € en défraiement pour dépens accompagné d'une astreinte de 500 € pour non démolition passé un délai de 3 mois. Ces constructions sont en zone rouge (risque maximum) du Plan de prévention du risque inondation. La même procédure est en cours sur une deuxième parcelle (le propriétaire a déclaré qu'il allait lui-même démolir) et sur une troisième parcelle (le propriétaire a réussi à obtenir entretemps un permis de construire).

Cf. également point 8/déchets post-catastrophes.

11- Nucléaire

Les positions de Robin des Bois sur la filière nucléaire sont lisibles dans les comptes rendus du HCTISN et du CSPRT quand des dossiers « nucléaires » y sont examinés (cf. 14 - Commissions, auditions, conseils d'administration, groupes de travail).

L'entreposage à la Hague, Cotentin, Normandie, de 16 tonnes de plutonium issus du retraitement de combustibles irradiés japonais reste une inquiétude majeure pour l'association. Le communiqué publié le 6 juillet rappelle qu'avec 16 tonnes de plutonium, il est possible de fabriquer 2580 bombes modèle « Fat Man-Nagasaki- 9 août 1945 » ou d'empoisonner par accident ou par malveillance des millions de personnes et les océans Atlantique et Arctique. Le plutonium d'origine japonaise se cumule avec le plutonium extrait des combustibles irradiés des centrales nucléaires françaises. Robin des Bois réclame un réexamen de l'utilité, de la gestion et de la dangerosité de l'usine de la Hague depuis plusieurs années.

En face de l'usine de la Hague, une représentante de Robin des Bois a visité le 18 février 2018 le chantier du réacteur nucléaire EPR à Flamanville. La mise en service était prévue pour fin 2018. L'introduction de combustible MOX n'est pas autorisée pour l'instant. Robin des Bois compte-tenu des anomalies sidérurgiques dans la cuve du réacteur de l'EPR est opposé à sa mise en service. Cet équipement critique est assujéti à un risque zéro ; les défauts de l'alliage dans le couvercle et le fond de la cuve ne correspondent pas aux exigences maximales de sûreté.

Dans la continuité de ses actions contre l'industrialisation de la mer, Robin des Bois a rappelé son opposition aux centrales nucléaires flottantes lors du transfert de l'*Akademik Lomonosov* à Mourmansk depuis Saint-Pétersbourg au mois de mai.

12- Chez vous / Affaires en cours

Au cours de l'année 2018, Robin des Bois a reçu 80 sollicitations de particuliers ou d'associations locales concernant des sites pollués, des rejets industriels, des décharges sauvages, des pollutions de cours d'eau, des abattages d'arbres, des lâchers de ballons, entre autres. Ce chiffre ne prend pas en compte les dizaines de sollicitations liées au réemploi de traverses de chemins de fer traités à la créosote cancérigène. 51 dossiers ont été traités par des courriers aux préfets, aux DREAL -Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement-, aux maires, aux industriels et à des commissaires enquêteurs. Trois dossiers ont été accompagnés de communiqués de presse (décharge sauvage, abattage d'arbres, site pollué).

Robin des Bois a également réagi en fin d'année pour mettre en garde contre les risques sanitaires et environnementaux des brûlages à l'aire libre de palettes, pneus ou mobiliers urbains réalisés à l'occasion des manifestations de gilets jaunes.

13- Visites de sites et conseil

L'association réalise des visites de sites de regroupement, de tri et de traitement de déchets du groupe Séché (cf. précédents rapports d'activités). Ces visites axées sur les conditions de travail et la protection de l'environnement sont suivies de rapports avec des perspectives d'amélioration qui sont prises en compte sur les sites. Ce travail apporte à l'industriel un regard extérieur et il contribue à la culture opérationnelle des permanents de Robin des Bois. En 2018, les sites de Triadis Etampes, Triadis Rouen et Trédi Salaise ont été visités et l'association a participé à deux exercices d'entraînement anti-pollution de Séché Urgences Interventions.

L'association a échangé des informations avec le groupe Sita concernant la démolition du matériel roulant (wagons de train), des navires, la gestion de l'amiante et les déchets sur les territoires ultramarins.

14- Commissions, auditions, conseils d'administration, groupes de travail

Deux représentants de Robin des Bois ont activement et régulièrement participé aux réunions des instances suivantes :

- Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT, les comptes rendus sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Ecologie²),
- CSPRT Sites et Sols Pollués,
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN, les comptes rendus sont également disponibles en ligne³),
- Groupe de Travail Cuve EPR de Flamanville du HCTISN,
- Groupe de Travail déchets radioactifs TFA (Très Faible Activité) du HCTISN,
- Commission Nationale d'aide dans le domaine Radioactif (CNAR),
- Commission Nationale d'Aide Déchets, Sols, Production et Consommation Durables de l'ADEME,
- Conseil National de la Mer et des littoraux,
- GT méthanisation.

Lorsqu'ils sont mis en ligne par les instances, les comptes rendus permettent de se rendre compte du travail de préparation et d'analyses que ces réunions nécessitent.

Robin des Bois est membre du Conseil d'Administration de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et du Conseil d'Administration du COFRAC (Comité français d'accréditation).

15- Site internet et réseaux sociaux

Le site internet www.robindesbois.org a eu en 2018 entre 65.000 et 78.000 visites/mois.

Les campagnes et le site internet passent avant les réseaux sociaux. En 2018, la publication sur Facebook ayant eu le plus de portée concernent les écoles sur sites pollués, les Duck Race et les lâchers de ballons, le trafic d'animaux d'élevage sur des bétailières touchant le port de Sète, les croisières en milieu polaire et les pollutions engendrées par les brûlages à l'air libre lors de manifestations de gilets jaunes.

² <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-superieur-prevention-des-risques-technologiques-csprt#e2>

³ http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=21

16- Salons et foires sur l'environnement

Robin des Bois a participé à 10 salons et foires sur l'environnement et les produits biologiques en 2018, dont 5 à Paris et en région parisienne. Il s'agit pour l'ONG de présenter ses campagnes, de susciter des adhésions et dons et de vendre comme depuis 1985 de l'huile de jojoba d'Arizona, substitut naturel au spermaceti des cachalots. La certification biologique de l'huile de jojoba effectuée par Veritas France a été renouvelée en 2018. Les prix des stands sont négociés au mieux des intérêts de l'association et l'organisateur SPAS nous a offert la possibilité de tenir des ateliers de présentation de nos actions et de l'huile de jojoba.

Les salons indispensables à l'équilibre financier il y a quelques années sont déclinants en raison de la multiplication des boutiques « bio » et de la généralisation de la vente par internet. Une nouvelle présentation de l'huile de jojoba et une nouvelle bannière ont été conçues en 2018 ; elles mettent à l'honneur le cachalot et les actions de Robin des Bois en faveur des baleines.

17- Administration

Le Conseil d'Administration de Robin des Bois s'est réuni 5 fois en 2018.

- 27 janvier 2018
- 7 avril 2018
- 9 juin 2018
- 22 septembre 2018
- 15 décembre 2018

Suite à l'Assemblée Générale du 9 décembre 2017, le bureau a été ainsi nommé à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2018 :

Odile Malassis, présidente

Emilie Courtin, trésorière et vice-présidente

Charlotte Nithart, secrétaire générale

Vera Weber, François Gasnier et Jean-Christophe Tymoczko conseillers.

Conformément à la possibilité qu'il lui en est donné dans l'Article XII des statuts de l'association, le Conseil d'Administration a coopté durant la même séance Jacky Bonnemains en tant que conseiller technique disposant d'une voix consultative.

18- Ressources humaines

Il y a actuellement quatre salariés à temps complet dont trois femmes, une salariée présente 4 jours/semaine et un salarié à tiers-temps. Une collaboratrice supplémentaire était intégrée à l'équipe jusqu'au mois d'août avant de rentrer à l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement. Enfin, pour la veille « A la Trace » dans les pays hispanophones et lusophones, une collaboratrice rémunérée par la Fondation Franz Weber travaille depuis Barcelone 2 jours par semaine.

Courant 2018, l'association a accueilli une stagiaire Master II droit de l'environnement pendant 6 mois, un stagiaire en 1^{ère} année de l'Institut Universitaire de Technologies d'Aix-Marseille, carrière sociale option Gestion Urbaine pendant 2 mois, deux stagiaires américaines étudiantes à l'université de Boston (Analyse et Politique de l'Environnement et Santé publique) pendant 2 mois et une stagiaire allemande de Sciences Po Aix-en-Provence est présente depuis le mois de septembre pour 6 mois.

L'association est aidée par un réseau de sympathisants et par environ 6 bénévoles qui contribuent selon leurs disponibilités et leurs compétences (juridique, techniques ...) aux campagnes.

19- Rapport financier et prévisionnel

Le bilan provisoire 2018 comparé au bilan définitif de 2017 ainsi que le prévisionnel 2019 sont disponibles en annexe 2. Le bilan définitif 2018 sera réalisé par le cabinet d'experts comptables.

Les dons et adhésions des particuliers sont en augmentation (27.647 € en 2017 et 30.650 € en 2018). Les dons des acquéreurs de tableaux de l'artiste-peintre Martin-Ferrières (1893-1972) sont en baisse importante en raison des bouleversements liés au décès de l'héritier du peintre (21.300 € en 2017, 6.700 € en 2018). Les dons de la Fondation Brigitte Bardot sont stables (28.800 €) ainsi que ceux de la Fondation Franz Weber (20.000 €). Un don exceptionnel de 8.929 € a été réalisé lors de la dissolution de l'association Recyvalor pour la résorption des stocks de pneumatiques usagés après la réalisation de sa mission ; Robin des Bois avait accompagné sans contrepartie cette association tout au long de son existence.

Au total, les adhésions et dons sont en légère baisse en 2018 avec un total de 95.079 € (- 2668 €).

Pour 2019, il est prévu une augmentation des dons et adhésions des particuliers dans la continuité des années précédentes. La Fondation Brigitte Bardot s'est engagée à poursuivre son soutien pour la réalisation d'« A la Trace » selon les mêmes modalités et la Fondation Franz Weber a augmenté début 2019 de 5000 € son don annuel (soit 25.000 €).

La subvention de 95.000 € du ministère de l'Écologie est stable: 20.000€ pour la contribution à la mise en œuvre d'actions relatives aux sites pollués et aux déchets, 20.000€ pour les campagnes d'information sur la gestion et le recyclage des déchets, l'économie circulaire et les risques industriels, 10.000€ pour la mise à disposition d'informations sur le démantèlement des navires, 25.000€ pour la diffusion d'informations sur le braconnage et la contrebande et 20.000€ pour le suivi et la mise en œuvre de l'arrêté ivoire et de la CITES. Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre le ministère et Robin des Bois en vigueur jusqu'en 2019, il est espéré que le montant de subvention attribué soit maintenu.

Robin des Bois a reçu une première partie de l'aide de l'Agence Nationale de Recherche pour le projet sur les déchets post-ouragan : 6627 €. En 2019, 12.000 € supplémentaires devraient être versés.

Le conseil en environnement est en légère augmentation (72.000 €) en raison de glissements comptables (paiement de facture de 2017 début 2018). Il n'est pas prévu d'évolution sur ce poste en 2019.

La vente d'huile de jojoba sur les salons est en baisse (51.000 € en 2018 soit environ 4.600 € de moins), de même que la vente par correspondance (13.300 € en 2018), la vente d'ivoire végétal (1200 €) et de livres. Les efforts réalisés fin 2018 devraient permettre d'inverser cette tendance.

Au total, les recettes sont d'environ 338.000 € dans le bilan provisoire 2018, soit une baisse de près de 10.000 € par rapport à l'année précédente.

Les charges elles aussi sont en baisse avec un total de 325.780 € contre 333.876 € en 2017.

Les salaires et charges sociales sont les postes de dépenses les plus importants et sont en baisse d'environ 12.000 € par rapport à 2017 avec un total de 181.000 €. Le salaire brut le plus élevé est de 2000 € (temps complet, hors heures supplémentaires). En 2019, il est prévu de remonter au niveau de 2017 soit autour de 195.000 €.

Le loyer n'a pas augmenté mais reste conséquent avec 40.000 €/an ; Robin des Bois est très attaché à ses archives même si elles prennent de la place.

Les frais de mission (transport et hôtel principalement) augmentent de même que les frais de conventions internationales. La tendance se renforcera en 2019 avec la tenue de la CITES au Sri Lanka.

Les charges d'achat d'huile, de flaconnages et de location de stands sont en baisse légère.

Le rééquilibrage des finances se poursuit malgré des difficultés multiples.

20- Élection du Conseil d'Administration

Les pouvoirs reçus au siège de l'association ont été comptabilisés durant l'Assemblée Générale :

Émilie Courtin (formatrice en hôtellerie) : 20

François Gasnier (musicien) : 7

Odile Malassis (maquettiste) : 42

Charlotte Nithart (directrice de campagnes) : 35

Jean-Christophe Tymoczko (avocat) : 8

Vera Weber (présidente de Fondation) : 32

Au total 161 pouvoirs ont été reçus dont 17 nuls car non nominatifs.

Vera Weber a été retenue pour des raisons impérieuses et elle a fait parvenir un courrier à l'attention du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale qui est lu ; elle propose que les pouvoirs qui lui sont remis soient répartis de manière égale entre les membres du Conseil d'Administration présents. Le vote n'a pas été nécessaire, tous les membres du Conseil ayant été reconduits dans leurs fonctions par consensus. Le bureau sera élu en son sein conformément aux statuts.

Clôture

Le rapport moral 2018, le rapport financier définitif de 2017 et provisoire de 2018 et les principales perspectives pour 2019 ont été approuvés.

Après épuisement de l'ordre du jour la séance a été levée à 17h30.

ANNEXE I

Bulletins, rapports et communiqués publiés en 2018 par Robin des Bois.

Les communiqués traduits et diffusés en anglais sont suivis d'un astérisque *

10 janvier 2018	Le brise-glace qui fait froid dans le dos
15 janvier 2018	Déchets de Lactalis
25 janvier 2018	Inondat Nec Soucitur – n°2
6 février 2018	Quand la décrue viendra
9 février 2018	L'Amoco Cadiz reprend la mer
15 février 2018	« A la Casse » n°50, bulletin trimestriel sur la démolition des navires (bulletin) *
19 février 2018	Déchets de Lactalis – n°2
26 février 2018	« A la Trace » n°19, le bulletin de la défaunation (bulletin) *
14 mars 2018	Les déchets de l'Amoco Cadiz et autres comme si vous y étiez (dossier)
13 mars 2018	Le vent l'emportera
21 mars 2018	L'avant, l'après et le pourquoi d'un naufrage dans la Manche*
22 mars 2018	L'avant, l'après et le pourquoi d'un naufrage dans la Manche – n°2*
26 mars 2018	Au revoir <i>Deborah</i> *
5 avril 2018	Sète en Afrique de l'Ouest*
9 avril 2018	La bataille du <i>Rio Tagus</i> n'est pas perdue
12 avril 2018	Les traverses insoutenables de la SNCF
4 mai 2018	Centrale nucléaire flottante
4 mai 2018	Décharge sauvage en Ile-de-France
9 mai 2018	Des décharges les pieds dans l'eau
17 mai 2018	« A la Casse », Le mondial de la démolition des navires n°51 (bulletin) *
21 mai 2018	« A la Trace » n°20, le bulletin de la défaunation (bulletin) *
25 mai 2018	Vous aussi, venez au secours des orangs-outans (lettre ouverte)
31 mai 2018	« Coli Bag » : les E. coli et les salmonelles sont-ils des espèces protégées ?
27 juin 2018	L'archipel des Tuamotu, Polynésie Française, au péril de 500 t de fioul et de 20.000 t de poudre de zinc
6 juillet 2018	La France prise au piège du plutonium
13 juillet 2018	Évasion de terres polluées dans le « 9-3 »
30 juillet 2018	Alerte au parc zoologique CERZA à Hermival-les-Vaux, près de Lisieux, Calvados
31 juillet 2018	« A la Casse » n°52, le mondial de la démolition des navires (bulletin) *
31 juillet 2018	« A la Trace » n°21, le bulletin de la défaunation (bulletin) *
6 septembre 2018	Fuego ! *
7 septembre 2018	Arctique : Ponant fait chou blanc *
10 septembre 2018	23 condamnés à mort à Gannat, Allier
11 septembre 2018	De Kourou en Guyane française au courroux en Afrique de l'Ouest
13 septembre 2018	Le paquebot d'hier ne doit pas être détruit à l'ancienne
18 septembre 2018	La chasse aux Duck Race est ouverte
18 septembre 2018	Sauve qui pneut !
25 septembre 2018	C'est Space
26 septembre 2018	Tahiti : deux immersions d'épaves sont imminentes
3 octobre 2018	<i>TK Bremen</i> , un procès ante-Erika
9 octobre 2018 - 9h50	Accident de la route en Méditerranée
12 octobre 2018	Carton rouge pour le football synthétique
20 octobre 2018	Silence on prend des risques
22 octobre 2018	Saint-Martin, entre île hors d'usage et île aux trésors (communiqué introduisant le rapport)
22 octobre 2018	Les déchets de l'ouragan Irma, Rapport n°1
23 octobre 2018	Une marée noire obscure
30 octobre 2018	La fauche des anguilles
30 octobre 2018	Mouillage sur la bande d'arrêt d'urgence
31 octobre 2018	Le <i>CSL Virginia</i> est devenu le <i>Virgin Star</i> – Communiqué n°4
2 novembre 2018	« A la Casse » n°53, le mondial de la démolition des navires (bulletin) *
5 novembre 2018	1918-2018. Animal, on est très mal
7 novembre 2018	Déchets : les scandales ont de l'avenir
10 novembre 2018	Inventaire des découvertes de déchets de guerre du 1er janvier 2012 au 30 avril 2018 Spécial Centenaire de l'Armistice (dossier)
13 novembre 2018	Le Haut Comité Nucléaire dans la tourmente
26 novembre 2018	Sète, le port qui ne pense pas bête

27 novembre 2018	Le piège de La Hague
29 novembre 2018	« A la Trace » n°22, le bulletin de la défaunation (bulletin) *
3 décembre 2018	Une cascade de boulettes made in Med
3 décembre 2018	Des gilets jaunes oui, des panaches noirs non !
10 décembre 2018	La déchéance des déchets
20 décembre 2018	Les traverses remises dans le droit chemin
26 décembre 2018	Le Japon pirate
31 décembre 2018	Depuis la Corse jusqu'à Alang

Autres publications sur le site internet

20 avril 2018	Intervention de Robin des Bois sur France24. Vidéos
4 juin 2018	Rappel - Le <i>MSC Meraviglia</i> ou le pourisme de masse
11 juin 2018	Rappel - Votre école est-elle toxique ? Vincennes (94). Collège Saint-Exupery.
12 juin 2018	Compte-rendu de l'audition de Jacky Bonnemains représentant Robin des Bois le 3 mai 2018 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail suite à la saisine de l'Agence au sujet des gazons synthétiques à base de pneumatiques usagés.
21 juin 2018	Rappel- Le vent l'emportera
6 juillet 2018	Rappel - Le cartel atomique sur la défensive (avec carte) Première diffusion le 7 décembre 2017
10 juillet 2018	Lettre ouverte Sujet : Travaux préparatoires au Grand Paris et aux Jeux Olympiques de 2024
22 août 2018	L'invasion des huîtres mutantes Article dans Charlie hebdo
23 octobre 2018	Mise au point sur la friche industrielle Simon à Cherbourg (Réaction de Robin des Bois à un article de La Presse de la Manche)

	Prévisionnel 2019	Bilan provisoire 2018	Bilan 2017
ACTIF			
Actif immobilisé net			19 070
Actif circulant			37 110
Total actif			56 180
PASSIF			
Fonds propres			-37 512
Dettes	70 000	80 000	93 693
Total passif			56 180

RECETTES			
Adhésions et dons	35 000	30 650	27 647
Dons tableaux Martin-Ferrière	5 000	6 700	21 300
Dons A la Trace FBB	28 800	28 800	28 800
Dons A la Trace FFW	25 000	20 000	20 000
Dons Recyvalor	0	8 929	0
<i>(total dons et adh)</i>	93 800	95 079	97 747
Subvention ministère de l'écologie	95 000	95 000	95 000
Subvention ANR	12 000	6 627	0
Conseils en environnement	70 000	72 000	68 500
Ventes de jojoba Salons	50 000	51 000	55 609
Ventes jojoba VPC dont site internet	15 000	13 300	14 464
Ventes ivoire végétal et divers salons et vpc	1 000	1 200	2 544
Vente livres salons et vpc	3 000	610	1 698
Droit d'auteur	2 000	2 000	0
Aide à l'emploi	0	0	0
Frais avancés dont port pour la VPC	1 300	1 300	1 137
Remboursements de frais			2 676
Autres produits			8 589
TOTAL PRODUITS	343 100	338 116	347 965

CHARGES			
Achats jojoba, flacons, flaconnage, étiquettes, ivoire végétal	16 000	16 000	17 810
Achat de livres (Atlas et Probo Koala)	500	840	1 074
Variation stocks		4 000	4 807
Location bureaux et archivages	40 000	40 000	40 122
Frais de mission	12 000	12 000	10 404
Frais salons dont location de stands	14 000	14 000	15 748
Poste, tel, banques, assurances	16 000	16 000	14 734
Documentation/illustration/déco stands	10 000	9 500	8 149
Equipements et fournitures	6 000	6 300	4 824
Traduction	12 000	10 700	8 247
Prestations services extérieurs	7 000	6 000	7 515

TPE (appareil CB)	600	550	556
Frais conventions internationales	6 000	2 500	2 144
Frais site internet	4 000	2 500	321
Impôts et taxes	4 000	3 890	2 004
Salaires	150 000	143 000	151 497
Charges sociales	45 000	38 000	42 164
Amortissements et provisions			1 727
Autres charges			26
TOTAL CHARGES	343 100	325 780	333 876
Résultat exceptionnel			-574
Résultat Net comptable	0	12 336	13 515

inconnu à la date de l'AG